L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 10 OCTOBRE 1877. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 10 OCTOBRE.

La réunion du Congrès.

Le nouveau Congrès doit se réunir en session extraordinaire lundi prochain 15 octobre. On sait que la convocation de cette session a été rendue nécessaire parce que le dernier Congrès n'a pas voté les allocations usuelles pour l'armée et la marine.

La Chambre avait bien voté ces allocations mais en y mettant la condition que l'armée et la marine ne seraient pas employées à intervenir dans les affaires domestiques des Etats et le Sénat ayant rejeté cette condition, le bill n'a pu être adopté finalement au milieu de la crise qui a caractérisé la fin de la dernière session.

La nouvelle administration ayant renoncé à la politique d'intervention dans les Etats, la majorité démocratique de la nouvelle Chambre n'insistera probablement pas sur son proviso et ne fera pas d'objection au vote des budgets militaires.

Les grandes mesures qui doivent ensuite attirer l'attention du Congrès sont: la remonétisation de l'argent, la reprise des paiements en espèces, la réforme des tarifs douaniers, celle du service civil, le chemin de fer du Pacifique du Sud et les levées du Mississippi, sans parler d'autres mesures fort utiles mais moins importantes. Dans un autre ordre d'idée, la pacification des Indiens et les relations avec le Mexique doivent également occuper l'attention du Congrès.

Mais avant que les Chambres abordent ces grandes affaires d'intérêt national, il y aura beaucoup de temps de perdu en escarmouches de partis ou en intrigues de coteries.

La nouvelle Chambre des représentants aura à procéder à son organisation. Avec une majorité démocratique incontestable l'élection d'un Orateur démocrate n'est pas douteuse si le caucus du parti parvient à se mettre d'accord, et s'il n'y a pas de défections. On connait déjà les noms des différents candidats mis en avant, Randall le dernier orateur, Morrison, Cox, Sayler et enfin Blackburn, du Kentucky, qui paraît être le seul candidat du Sud.

S'il n'y a pas division dans les rangs du parti, comme le choix doit être fait dans les réunions préparatoires, l'élection dans la Chambre pourra avoir lieu le premier jour de la session et l'organisation du bureau n'occasionnera pas de délai inutile. La Chambre pourra se mettre au travail presqu'immédiatement.

Il n'en sera pas de même au Sénat où il y aura à déterminer la question des sièges contestés de la Louisiane et de la Caroline du Sud. Les débats sur ces élections fourniront aux radicaux, adversaires de la politique de M. Hayes, l'occasion de passer en revue tout ce qui s'est fait dans ces deux Etats, et de commencer leur campagne d'hostilités contre l'administration. Comme contre coup à ces attaques il faut s'attendre à voir certains démocrates du Sénat et de la Chambre remettre en question l'élection présidentielle et contester la validité des titres de M. Hayes.

Ainsi, pendant que le pays attendra impatiemment que ses mandataires s'occupent de ses affaires et de ses intérêts les plus pressants, ceux-ci vont se livrer à d'inutiles combats parlementaires, à des joutes oratoires retentissantes, dûs beaucoup plus à des intérêts d'ambition personnelle qu'au désir de faire respecter les principes.

Si on ne perd qu'un mois à ces stériles querelles, il faudra se féliciter, mais nous craignons fort qu'elles ne se prolongent pendant toute la durée de la session extraordinaire. Il n'est pas dit, d'ailleurs, qu'avec cette session nous en aurons fini avec l'agitation politique.

Selon toute probabilité, Conkling et les autres meneurs radicaux réserveront pour la session ordinaire, leur grande querelle contre le président au sujet de la réforme du service civil. Ils n'accusent pas M. Hayes de vouloir renverser la république ou la Constitution, mais, ils lui font un crime de vouloir démolir le parti républicain, auquel il doit son élection, par la désorganisation du grand mécanisme électoral des 90,000 fonctionnaires fédéraux, qui constituait la plus grande force de ce parti.

En dehors de ces controverses générales qui entraveront les travaux utiles du Congrès, les commencements de la session vont être marqués par les tiraillements auxquels donneront lieu les nominations et les confirmations aux emplois fédéraux.

Les couloirs du Capitole et les avenues de la Maison Blanche vont être encombrés d'une nuée d'intéressés ardents à la curée et qui ne laisseront ni repos ni trêve aux représentants, aux sénateurs, au président et à ses ministres.

Les affaires du pays peuvent attendre, il faut d'abord régler la distribution des emplois et prononcer entre les prétentions respectives des postulants.

On voit qu'il se passera quelque temps avant que le Congrès puisse adopter quelque mesure utile et bienfaisante pour le pays. Cela viendra, cependant, nous l'espérons, si le parti démocrate sait rester uni et s'il comprend la nécessité de faire ses preuves de capacité et de dévouement à la chose publique.

RAPPORTS SUR LA RÉCOLTE DE COTON.—Nous sommes redevables à M. Hester, secrétaire de la Bourse au coton, d'une copie des rapports du mois de septembre sur la perspective de la récolte de coton. Nous en extrayons ce qui suit sur la Louisiane:

Louisiane.—De 32 paroisses nous avons reçu 62 réponses dont la date moyenne est le 30 septembre. Elles annoncent que pendant le mois passé le temps a été universellement défavorable par suite d'un excès de pluie qui a fait tomber les grabots de coton. Des dommages ont été causés par les ouragans, la rouille et la pourriture et dans quelques paroisses par les vers; on évalue la perte à environ 31 pour cent.

La cueillette marche bien et le rendement comparé à celui de l'année dernière sera, d'après les rapports, de 25 pour cent de moins.

MISSISSIPPI—On rapporte beaucoup de dommage au coton dans le Mississippi et le rendement est évalué à 10 pour cent de moins que l'année dernière.

ARKANSAS.—Le temps a été assez favorable dans l'Arkansas, le dommage provenant d'autres causes ne dépassera pas 18 pour cent. Le rendement est favorable comparé à celui de l'année dernière.

Louisiane.

Nous recevons, de Natchitoches, la lettre suivante:

Natchitoches, Le., 1er octobre 1877.

Messieurs Dufour et Limet,

Nous sommes en plein ramassage. Les cotons sont tout ouverts et les bras manquent ou sont insuffisants. Chacun profite du beau temps et hâte la rentrée des produits, qu'une semaine de pluie pourrait singulièrement réduire. Le maïs est fait, mais reste dans les champs, victimes de petits larcins et de mauvaises barrières. Tel est l'élan donné au ramassage que peu se préoccupent actuellement du maïs, et sur notre place, les prix varient de 35 à 50 cents le boisseau, quitte plus tard à la racheter à $1 et $1,25. Mais il faut se procurer de petites douceurs, peu importe le sacrifice, et nos marchands profitent de cet avantage. Dans la majeure partie des paroisses nord et nord-ouest de Natchitoches, et même sur les confins nord de la paroisse, la récolte de coton est très faible. La sécheresse et les chenilles ont réduit à néant les plus belles espérances. Mieux favorisés, nous avons lieu de nous réjouir du rendement.

A part le chemin de fer, duquel il est à peine question, depuis que nous avons acquis la certitude qu'il ne traverserait pas notre ville, il n'est plus question que d'immigration, devant, à un temps donné, changer la face des choses. Le projet le plus important, celui qui appelle notre attention la plus immédiate, vient de Shreveport. Il embrasse plusieurs Paroisses. La nôtre en fait partie. Cette question est agitée et à un mass-meeting, tenu samedi dernier, afin de nommer des délégués à la convention de Shreveport, le 10 octobre prochain, nos orateurs ont chaleureusement exprimé le vœu général et, aujourd'hui, chacun comprend l'importance de la mission qui lui est confiée.

Hier, a été célébré à notre Cathédrale, le deuxième anniversaire de la mort de notre très regretté Evêque, A. Martin. Il y avait foule compacte. Le sarcophage surmonté des habits pontificaux, le chant solennel du *Requiem*, le souvenir de celui qui fut si longtemps parmi nous, étaient un sujet de tristesse profonde et de recueillement pour la communauté tout entière.

Avec respect, &c., L. D.

—Le *Chief*, de Donaldsonville du 6 octobre, publie une communication de M. Félix Reynaud annonçant la suspension du *Vigilant*.

Le même journal nous dit que la roulaison a commencé dans la paroisse Ascension, le 4 du courant, sur l'habitation "Gem" de M. Ben. Gibson, à cinq ou six milles au-dessus de Donaldsonville; que M. Landry, percepteur de taxes, est parti pour la Nlle-Orléans pour y verser dans la caisse de l'Etat $2883, montant de l'impôt et des licences du trimestre expiré le 30 septembre.

—Nous lisons dans le *Sugar Planter* d'Ouest Baton Rouge, du 6 octobre:

Nous apprenons que Mr Wm. H. Ely, directeur de l'habitation Poplar Grove, se propose de commencer la roulaison dans le courant de la semaine prochaine, qu'il y ait ou non gelée ou pluie. Dans la partie inférieure de la paroisse, le col. Wm. White commencera, en même temps par de petites récoltes qui appartiennent à ses voisins; la sienne viendra en dernier lieu.

—Dimanche dernier a été un jour de grandes réjouissances au Bruly Landing à cause de la levée, par ordre de l'Archevêque Perché, de l'interdiction qui, depuis plusieurs mois pesait sur la vieille église. L'agréable mission avait été confiée aux Rév. Pères Delacroix, de Baton-Rouge, et Dubernard, de St. Gabriel, paroisse Iberville. Après la cérémonie, le vaste auditoire a écouté, avec un profond respect et dans un religieux silence, un éloquent sermon du Père Dubernard.

—Le *Weekly Advocate* d'Est-Baton Rouge du 5 octobre annonce la mort de Mr Oscar Barbee, ancien journaliste et depuis quelques années, agent d'une compagnie d'assurance. C'était, dit notre confrère un citoyen honnête et généreux, dont la conduite exemplaire devait trouver des imitateurs parmi les jeunes gens qui l'ont connu.

—Le *Pelican* de la Pointe Coupée, du 6 octobre, consacre un long article à la tournée de l'archevêque Perché dans la paroisse. Le vénérable prélat était, le 28 septembre, à New Road, où le juge Bouanchaud lui a souhaité la bienvenue dans une touchante allocution. Il a donné la bénédiction, le 28, à l'église Ste. Marie, à une nombreuse assistance et, le 29, a béni la cloche que le pasteur, le Rév. Père Gutter, vient d'acheter.

Le 30, il a donné dans la même église la confirmation à cent soixante quatorze jeunes garçons et jeunes filles. Le 2 octobre, il a visité la vieille église de St-François; le 3, il a confirmé soixante-seize personnes à l'église de Notre Dame des Sept Douleurs. Il est parti le 4 au soir, pour Bayou Sara et St-Francisville, après avoir reçu les visites des citoyens, qui l'ont remercié d'être venu parmi eux.

—Nous trouvons dans le *Times* de Shreveport, du 5 octobre, des détails sur les pertes occasionnées par l'incendie qui a eu lieu, le 4 au matin, à Longview, Texas; elles s'élèvent, d'après une dépêche adressée à notre confrère, à $104,600 et une très faible partie de cette somme est couverte par les assurances. Vingt-cinq magasins ont été détruits.

Le même journal nous apprend qu'on ne parle à Shreveport que du chemin de fer depuis l'assemblée qui a eu lieu le mardi. Un autre meeting est convoqué pour le 10 du courant.

La question de l'immigration est une des grandes questions du jour dans la paroisse Rapides. On y fait des préparatifs pour recevoir les délégués qui doivent s'y rendre sous peu.

—Le *Farmer* nous annonce que le 1er de l'an la paroisse St Tammany, aura éteint sa dette et que sa caisse renfermera la somme de deux mille piastres.

LES ÉLECTIONS EN FRANCE.

Le Président de la République française,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Décrète:

ARTICLE PREMIER.

Les collèges électoraux des arrondissements ou des circonscriptions électorales sont convoqués pour le 14 octobre prochain, à l'effet d'élire chacun un député.

ART. 2.

L'élection aura lieu sur les listes arrêtées le 31 mars 1877.

Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aura lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs un tableau contenant lesdites modifications.

ART. 3.

Le scrutin ne durera qu'un jour.

Il sera ouvert à huit heures du matin. Toutefois, dans les communes où, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leurs droits, il paraîtra utile de devancer cette heure, les préfets pourront prendre à cet effet des arrêtés spéciaux qui seront publiés et affichés dans chaque commune intéressée cinq jours au moins avant la réunion des collèges électoraux.

Dans tous les cas, le scrutin sera clos à six heures du soir.

Le dépouillement suivra immédiatement.

ART. 4.

Le recensement général des votes de chaque arrondissement ou de chaque circonscription électorale sera fait au chef-lieu du département, en séance publique. Il sera opéré par une commission composée de trois membres du conseil général désignés par le préfet.

ART. 5.

Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le deuxième dimanche qui suivra le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin.

ART. 6.

Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, dont la publication, partout où besoin sera, aura lieu conformément aux dispositions des ordonnances des 27 novembre 1816 et 18 janvier 1817.

Fait au château de La Forêt, le 21 septembre 1877.

Maréchal DE MAC-MAHON,
duc de MAGENTA.

Par le Président de la République:
Le ministre de l'intérieur,
DE FOURTOU.

Le Président de la République française,
Sur le rapport du ministre de la marine et des colonies,
Décrète;

Art. 1er.—Les collèges électoraux de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et des établissements français de l'Inde sont convoqués pour le quatrième dimanche à dater de la promulgation du présent décret, à l'effet d'élire un député pour chacune de ces colonies.

ART. 2.

L'élection aura lieu sur les listes électorales conformément à la loi du 15 mars 1849 et dans les délais fixés par les arrêtés locaux.

ART. 3.

Le scrutin ne durera qu'un jour, &c., &c.

Art. 6.—Le ministre de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel*, au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel de la marine*.

Fait au château de la Forêt, le 21 septembre 1877.

Maréchal DE MAC MAHON,
duc DE MAGENTA.

Par le président de la République:
Le vice-amiral, ministre de la marine et des colonies,
GICQUEL DES TOUCHES.

Le président de la République française,
Vu le décret du 25 juin 1877, portant dissolution de la Chambre des députés;
Vu le décret en date de ce jour, qui convoque les collèges électoraux;
Vu les articles 1er et 2 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875;
Décrète:

Art. 1er.—Le Sénat et la Chambre des députés sont convoqués en session extraordinaire pour le 7 novembre 1877.

Art. 2.—Le président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'intérieur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au château de La Forêt, le 21 septembre 1877.

Maréchal MAC MAHON,
duc DE MAGENTA.

Par le président de la République:
Le président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,
DE BROGLIE.
Le ministre de l'intérieur,
DE FOURTOU.

Manifeste de M. Thiers.

Nous publions plus loin la première partie du manifeste posthume de M. Thiers, nous donnerons demain la seconde partie avec nos commentaires. Malgré la longueur de ce document, nous avons tenu à en reproduire le texte complet. A la différence du manifeste de Gambetta, il contient un programme gouvernemental et en l'examinant attentivement on verra que par ce programme M. Thiers avait voulu prendre des garanties contre ses alliés de la gauche en prévision de l'avenir.

M. Thiers aux électeurs du 9ème arrondissement de Paris.

Nous avons trouvé dans les papiers de M. Thiers le document suivant. Après l'avoir écrit tout entier de sa main, il avait eu le temps d'en revoir la première partie. Le reste avait besoin d'une révision, et c'était le travail qu'il avait réservé pour la journée qui nous l'a enlevé. Nous n'avons voulu faire aucune modification à la dernière pensée de M. Thiers, et, en publiant ce document qu'il comptait publier lui-même, nous ne faisons que nous conformer à ses intentions, qui eurent toujours en vue la vérité et le bien public. MIGNET.

Mes chers électeurs,

La Chambre des députés élue en février 1876, vient d'être, en mai 1877, dénoncée à la France par le pouvoir exécutif, condamnée par le Sénat et renvoyée devant le pays, son juge unique et définitif. Le droit de défense légitime commence donc pour elle, et je viens, pour mes collègues et pour moi, exercer ce droit de défense dont aucune autorité ne pourrait ni ne voudrait sans doute limiter l'exercice.

Quant à moi, j'ai pris une si faible part aux travaux de la Chambre dissoute, que je crois pouvoir rester un témoin impartial de ce qu'elle a fait, et je n'hésite pas à dire, avec son illustre président, M. Grévy, qu'elle n'a pas cessé un instant, par sa prudence, sa modération, son patriotisme, de bien mériter de la France.

Deux ministères ont, il est vrai, succombé depuis qu'elle s'est réunie; mais est-ce par son fait ou par celui des pouvoirs en présence desquels elle était placée.

Le premier de ces ministères a succombé devant le Sénat, ainsi que l'a déclaré son respectable chef, M. Dufaure; le second, par la rupture du pouvoir exécutif avec la représentation nationale, rupture éclatante survenue le 16 mai dernier, tout à fait inattendue et jusqu'ici fort incomplètement expliquée.

Cherchons cette explication dans les faits eux-mêmes, brièvement mais sincèrement exposés.

Lorsque cette Chambre, la première élue depuis l'institution de la république, s'est assemblée à Versailles, on pouvait concevoir quelques appréhensions en songeant à la multitude, à la gravité des questions qui allaient être soumises à des députés, nouveaux pour la plupart, et encore peu familiarisés avec la pratique des affaires publiques.

On pouvait craindre en effet:

1° Qu'en présence des charges énormes léguées à la république par les gouvernements antérieurs, la difficulté de faire face à ces charges ne fît naître des projets d'impôts contraires aux vrais principes financiers;

2° Que la nécessité de répondre aux armements simultanés de toutes les nations européennes ne suscitât des modes de recrutement nuisibles à la bonne constitution de l'armée;

3° Que les manifestations politiques de certains prélats envers des nations voisines, que certaines prétentions du clergé inconciliables avec les anciens principes de l'Eglise française ne provoquassent des discussions regrettables pour les bons rapports entre l'Eglise et l'Etat;

4° Qu'au milieu de l'émotion générale produite en Europe par les événements d'Orient, la tribune française, si retentissante sous la monarchie, ne le fût pas moins sous la république, et qu'il n'en pût résulter de nouvelles difficultés pour le maintien de la paix;

5° Enfin, que l'attitude de la majorité du Sénat envers la Chambre des députés, sa disposition à prendre en toutes choses le contre pied des sentiments connus de la Chambre élective; que sa préférence souvent manifestée pour la forme monarchique, que sa prétention enfin de se mêler efficacement au vote du budget ne fissent éclater de dangereux conflits entre les pouvoirs publics. Les plus sombres pronostics étaient, à cet égard, partout répandus. Quant à moi, si je n'étais pas si prompt à prévoir des conflits que j'étais loin de désirer, je n'étais pourtant pas exempt de toute crainte.

Au sujet de l'armée, on a proposé de réduire le service militaire de cinq ans à trois ans, et cette Chambre qu'on a accusée de tendre à l'abolition des armées permanentes, a formé une commission qui a repoussé la proposition à peine présentée.

Relativement aux affaires ecclésiastiques, le budget des cultes, par un singulier concours de circonstances, a été discuté au moment même où l'opinion publique était le plus émue par les mandements de quelques prélats. Eh bien, ce budget est sorti de ses mains, augmenté de quelques centaines de mille francs: aucune proposition menaçante pour le Concordat n'a été accueillie, et les mandements en question, déplorés par tous les catholiques éclairés, n'ont encouru que le blâme fort adouci d'un ordre du jour.

Mais, dit-on, il aurait mieux valu n'en pas parler. Cela est vrai; mais, pour qu'on n'en parlât pas, il aurait fallu ne pas les faire. Et encore, si après un premier mandement, la plume de nos prélats s'était arrêtée!....Mais un second plus violent suivait le premier, un troisième se préparait, et il fallait absolument arrêter un désordre de langage dangereux pour le calme des esprits au dedans, et pour la paix au dehors.

Malgré ces incidents, nous le répétons, le budget des cultes a été, non pas réduit, mais accru; le Concordat est demeuré inattaqué, et toute discussion fâcheuse sur ce sujet a été évitée ou écartée.

Relativement aux affaires extérieures, toutes les tribunes de l'Europe en ont retenti à la fois: à Berlin, à Vienne, à Rome, à Londres, à Belgrade, à Bucharest, à Athènes, il y a eu d'incessantes discussions sur la question d'Orient. Tout le monde a parlé, même les diplomates, qui ont l'habitude de se taire, et qui ont choisi les bords du Bosphore pour faire entendre leur voix. L'Europe a pu juger si c'était au profit de la paix! Paris seul s'est tu, et dans notre Chambre des députés, qui, étant jeune, aurait pu être curieuse, il n'y a eu qu'un avis: se taire; non pas qu'on admirât beaucoup l'habileté de notre diplomatie, mais pour ne pas ajouter de nouvelles excitations à l'agitation universelle.

Il existait enfin un dernier sujet de discussions fâcheuses qu'il convenait d'éviter: c'était celui qui touchait aux rapports des Chambres entre elles. En voyant, en effet, le Sénat empressé d'élire les candidats les plus notoirement hostiles à la république, et accueillant volontiers les propositions les plus contraires au sentiment de la Chambre des députés, on n'aurait pas pu s'étonner de voir cette Chambre user de représailles surtout à l'occasion des amendements faits par le Sénat au budget.

Qu'est-il arrivé, au contraire? Le Sénat avait fait au budget sept amendements. En Angleterre, jamais la Chambre des communes n'a admis le droit de la Chambre des lords en matière de finances, et si celle-ci émet en cette matière une idée utile, on ne lui permet pas de la produire sous forme d'amendement, on attend, pour l'admettre, que cette idée revienne par la Chambre des communes.

Ce fait était connu de tout le monde; il était allégué par des voix éloquentes. Cependant, sur les instances de M. Jules Simon, le droit du Sénat, quoique très contestable et très contesté, a été admis, et, sur les sept amendements, cinq ont été sanctionnés par la Chambre des députés!

C'est, dira-t-on, que le Sénat avait raison. Je le veux bien, mais, supposé qu'il en fût ainsi, il faudrait au moins reconnaître à la Chambre des députés le mérite de s'être condamnée elle-même. Et nous demanderons à quiconque a dans le cœur quelque sentiment de justice si le Sénat, traité avec tant de déférence par la Chambre élective, s'est acquitté envers elle en la frappant de dissolution. Du reste, attendons quelques jours encore; le jugement du Sénat qui a condamné la Chambre sera bientôt jugé à son tour par le pays, notre juge à tous, juge supérieur et définitif.

Récapitulons ces faits;
L'impôt sur le revenu écarté;
La durée du service militaire maintenue;
La dotation de l'Eglise accrue;
Le Concordat inattaqué;
Un simple ordre du jour opposé aux plus dangereux mandements;
Silence absolu sur la politique étrangère.

Enfin, quant aux rapports des grands corps de l'Etat entre eux, déférence empressée de la Chambre élective envers le Sénat, et les prétentions financières très contestables de ce dernier admises sans contestation.

Tels sont les faits connus de la France et de l'Europe entière!

Comment donc expliquer l'éclat fait contre cette Chambre? Elle était, dit-on, radicale. Radicale! Que veut dire ce mot nouveau, du moins en France, et introduit cette fois dans notre langue politique?

On ne parle plus du socialisme, et on fait bien. On pouvait et on devait parler du socialisme lorsque tous les jours, en France, on discutait le droit de propriété, le droit au travail, l'impôt progressif, l'égalité des salaires, le crédit gratuit et illimité. Ces mots sont à présent oubliés chez nous; mais on les prononce ailleurs.

Les épidémies morales, comme les épidémies physiques, durent un temps, et quand elles ont régné dans un pays, passent dans un autre.

Le socialisme s'est transporté dans des pays voisins, puissants et glorieux, qui s'en préoccupent sans en faire un sujet d'épouvante, parce qu'ils savent que la peur sincère ou affectée ne sert qu'à rendre les épidémies plus dangereuses, et reconnaissent qu'aux épidémies morales il n'y a de remède efficace que le temps, la raison et la liberté. C'est ainsi que nous nous sommes débarrassés du socialisme et qu'on s'en délivrera dans tous les pays qui en sont atteints.

Quant au radicalisme, mot qu'emploient aujourd'hui les ministres du 16 mai, que signifie ce mot?

Si par là on entend une certaine conception de l'esprit démocratique qui porterait sur l'administration civile, sur le régime financier, sur l'organisation militaire, sur les affaires religieuses, sur les rapports des pouvoirs entre eux, sur l'intervention des Chambres dans la politique extérieure, il faudrait résister sans doute, et résister énergiquement à une Chambre qui s'y laisserait entraîner.

Mais appeler radicale une Chambre qui ne soulève pas même la discussion de l'impôt sur le revenu; qui maintient intacte la durée du service militaire; qui accorde le salaire de tous les cultes reconnus par l'Etat et augmente notamment la dotation du culte catholique; qui, en présence d'actes condamnables de certains évêques, se borne à un simple blâme lorsque tous les autres citoyens encourraient des peines graves pour de tels actes; qui, loin de se permettre une ingérence indiscrète dans la politique de l'Etat, refuse de questionner le ministre des affaires étrangères; qui, loin de méconnaître la limite des pouvoirs, reconnaît au Sénat des droits que l'Angleterre ne reconnaît pas à la Chambre des lords, et ménage scrupuleusement une Chambre haute qui ne la ménage pas: appeler radicale une telle Chambre! non, messieurs les ministres, vous pouvez le dire, mais vous ne le pensez pas!

Et si, de ces questions de principes on passe à certaines questions de circonstances qui se sont présentées, et dont les ennemis de la république espéraient faire des occasions de conflit ou de scandale, telles que l'amnistie ou la loi de l'enseignement supérieur, que s'est-il passé?

Depuis six ans, les conseils de guerre siégeaient en permanence, prononçant tous les jours de nouvelles condamnations contre des hommes revenus au travail ou prêts à y revenir, et on les éloignait au lieu de les y attacher définitivement. Il fallait mettre fin aux poursuites, et la Chambre l'a fait. D'autres condamnés de la Commune, déportés dans des climats lointains, manifestaient le meilleur des repentirs, en cultivant la terre et en appelant auprès d'eux leurs familles. A ceux-là il fallait des grâces accordées à propos, et la Chambre a laissé au pouvoir lui-même le soin de les distribuer, pour qu'il en eût le mérite auprès de ces proscrits troublés, et que ces grâces ne fussent pas un démenti donné à la justice. Au lieu des troubles annoncés, espérés peut-être, on a eu un subit apaisement.

De très bons esprits, libéraux et religieux dans la bonne acception du mot, regrettaient la création de deux enseignements supérieurs, l'un laïque, l'autre catholique, tendant tous deux à perpétuer l'existence de deux nations dans la nation, et, dans l'intérêt de l'unité nationale ils auraient voulu que la loi de l'enseignement supérieur n'existât pas ou ne fût pas maintenue. D'autres, plus modérés, voulaient qu'on se bornât à restituer à l'Etat les droits qui lui appartiennent dans la collation des grades. La Chambre des députés, portée aux solutions les plus modérées, s'est rangée à cet avis. Mais le Sénat a refusé de restituer à l'Etat ses droits incontestables. La Chambre n'a pas insisté, et, des droits de l'Etat, il n'en a plus été question.

En considérant que la Chambre était nouvelle; que toute Chambre nouvelle a son éducation à faire; qu'il faut familiariser avec les énormes chiffres du budget des hommes qui n'ont encore aucune idée des dépenses d'un grand Etat; les réconcilier avec l'autorité centrale, qu'ils ont eue souvent pour adversaire dans les conseils municipaux; qu'il faut leur faire trouver bons, ou nécessaires du moins, certains impôts qui sont le tourment de leurs contrées; qu'arrivés tous avec des projets de travaux applicables à leurs départements, ports, routes, canaux, chemins de fer, il leur reste à apprendre que pour ces travaux, utiles sans doute, l'Etat est impuissant et le temps tout puissant; qu'il faut ainsi leur faire subir toutes sortes de désenchantements, ce qui explique comment tout vote d'une législature nouvelle est pour le gouvernement un souci, un danger; en considérant ainsi les choses, aurait-on pu être surpris si la Chambre nouvelle, la première de la république, avait subi le sort commun et commis peut-être quelque écart, exprimé quelque vote irréfléchi, sur lequel on serait revenu aux sessions suivantes? Loin de là, la Chambre dissoute a trompé, non pas nos espérances, mais nos craintes.

A notre grande surprise, nous l'avons trouvée pleine d'une bonne volonté qui ne se rencontrait plus dans les dernières Chambres de la monarchie, recrutées au sein d'une démocratie déjà républicaine, et ne pouvant se défendre d'une certaine aigreur envers un pouvoir qui ne lui était pas analogue. Celle-ci, au contraire, se trouvant en harmonie avec le pouvoir, désirait le succès des choses et s'y prêtait. Discrète, mesurée, intelligente, ménageant sans illusion et sans faiblesse ce qu'il fallait ménager, elle a su éviter tous les écueils, excepté un seul sur lequel elle ne s'est pas jetée, qui semble être venu à elle comme un rocher subitement sorti des flots.

Mais, oubliez-vous, me dira-t-on, les scènes affreuses qui s'y sont passées?

Eh! non, je ne les oublie pas. Je les ai vues, et elles sont les plus affreuses, les plus scandaleuses auxquelles j'aie assisté depuis un demi-siècle. J'ai vu le règlement méconnu, le président insulté, ne pouvant faire entendre sa voix, ni faire reconnaître son autorité. Oui! j'ai vu tout cela! Mais ces scènes peut-on les reprocher à la Chambre dissoute? Elles étaient provoquées non par elle, mais contre elle, par ses ennemis coalisés pour renverser la république, et si dans son indignation elle ne les a pas réprimées à l'instant même par un acte d'autorité, ce n'est point par faiblesse, mais par scrupule à l'égard de ses propres ennemis.

Mais laissons ce sujet. La question n'est pas dans les torts de la Chambre. De torts, elle n'en a point. Tout ce qu'on a dit est pur mensonge. A la place, mettons la vérité, et le pays, sous les yeux duquel tout s'est passé, la reconnaîtra, la proclamera.

La vérité, la voici:

En 1873, quand on vit l'administration, l'armée, les finances rétablies, le territoire évacué, un cri s'éleva du sein de tous les partis: Le temps du provisoire est passé, disait-on; le temps est venu de se constituer, c'est à dire de donner à chaque parti, fatigué d'attendre, le gouvernement de son choix. Mais il y avait trois partis monarchiques et un seul trône. Il fallait donc renoncer à les satisfaire. Quant à moi, mon opinion était faite. En présence de ces trois compétiteurs, la monarchie était impossible. La république était difficile sans doute, mais possible avec de la prudence et de la sagesse. Avec la république on venait de refaire la France. J'aurais voulu que la question ne fût pas soulevée, mais on ne pouvait plus l'éluder. Simple député, élu président de la république par mes collègues, je la posai sans me permettre de la résoudre. Je ne pouvais faire ni moins ni plus. Les trois partis monarchiques, unis dans le commun dessein de s'opposer à l'établissement de la république, proposèrent à l'Assemblée de se séparer de moi, et, comme je n'étais pas moins pressé de me séparer d'elle, je donnai ma démission, que mon successeur n'eut pas dix minutes à attendre.

J'aurais pu rester autant que l'Assemblée elle-même; j'y étais autorisé par une loi constitutionnelle; je l'aurais pu, mais à une condition: de renvoyer un ministère qui avait ma confiance, qui m'avait puissamment aidé à faire le bien que j'avais accompli. Je ne le voulus pas. Un roi, que le principe monarchique oblige à rester, peut employer ce moyen de donner satisfaction à l'opinion publique; un chef électif, élu précisément parce qu'il a toujours pensé que le pouvoir doit marcher d'accord avec la majorité de la représentation nationale, dès que cet accord cesse, a le droit de se retirer. Il est vrai que le pays était avec moi, mais non l'Assemblée qui m'avait élu. J'avais un motif plus haut encore que celui de ma dignité personnelle. C'était l'intérêt le plus pressant, le plus vital du pays. La question de la monarchie ou de la république est le tourment de la France. La résoudre est ce qui importe le plus à son repos, à son bien-être, à son avenir. Tant que j'étais au pouvoir, la question étant obscure, on pouvait dire que ma mauvaise volonté faisait seule obstacle au rétablissement de la monarchie. Moi écarté, l'évidence ne pouvait manquer d'être décisive et démonstrative au dernier degré.

Eh bien! par la majorité victorieuse, le pouvoir a été livré à tous les partisans déclarés, connus de la monarchie; ils ont fait tout ce qu'ils ont voulu. Au mépris des lois, des convenances, la couronne de France a été colportée sur les routes de l'Europe par des hommes sans mandat; et, après tous ces efforts qui ont eu le monde pour témoin, il a fallu venir avouer que la monarchie ne pouvait se faire. On aurait dû au moins s'en tenir à une seule épreuve; la première avait été assez concluante au pays pour qu'on ne fût pas pressé de la renouveler. Mais on l'a voulu; et une seconde fois, le 16 mai dernier, on est venu fournir une dernière et éclatante démonstration.

Le 16 mai 1877, comme le 24 mai 1873, on a donné le même spectacle désolant, celui de trois partis monarchiques unis un jour pour renverser l'objet de leur haine commune, rompant le lendemain cette union et s'abreuvant d'outrages, se poursuivant de menaces; puis, quand ils sentent qu'il y a danger à continuer la rupture, se rapprochant pour se diviser encore et remplir ainsi la France de dégoût, et l'Europe de commisération pour une grande et noble nation livrée à de si déplorables déchirements.

Alors a commencé cette situation qui ne pourrait durer, d'une Constitution républicaine avec un personnel de gouvernement antirépublicain, et c'est cette situation à laquelle a succombé la Chambre dissoute.

Dans toutes les branches de l'administration de l'Etat, et surtout dans celles dont la mission est politique, on a vu, à très peu d'exceptions près, des préfets, des sous-préfets administrant au nom de la république et ne dissimulant ni leur aversion pour elle, ni leur conviction qu'elle était impossible, ni l'espérance qu'elle ne serait pas durable. Dans d'autres parties du gouvernement de l'Etat, où les convenances commandaient plus de réserve, les sentiments étaient moins étalés, mais visibles encore, et, en descendant des grands centres au fond des provinces, où l'on se contient moins, on a vu les moindres agents avouer les mêmes sentiments. Cet état de choses s'est même révélé davantage à mesure que les fonctionnaires républicains ou convertis à la république, qui devaient leur nomination, soit au gouvernement du 4 septembre, soit au gouvernement dont j'étais le chef, ont été successivement diminués, et bientôt on est arrivé à ce gouvernement de forme républicaine, aux mains d'un personnel anti républicain.

Cet état de choses, qui jette les populations dans une vraie confusion d'esprit, a fini, après bien des remaniements, par devenir intolérable. Lorsque, après les élections républicaines de février 1876, la Chambre récemment dissoute s'est réunie, elle a porté à Versailles l'étonnement et la désapprobation du pays. Elle l'a fait avec ménagement, et les ministres choisis dans son sein, faisant droit à ses désirs, ont apporté quelques modifications à cet état de choses contradictoire, qui confiait le pouvoir des agents opposés à la nature du gouvernement qu'ils servaient. Mais, gênés dans leur action, ils n'ont donné que des satisfactions insuffisantes aux yeux des populations qui en attendaient de plus considérables.

A chaque prorogation, la Chambre a pu être témoin de ce mécontentement; et en revenant à Versailles, elle en portait de nouveau l'expression aux ministres. Elle a insisté auprès d'eux, non pas violemment, mais discrètement, avec égards pour des ministres qu'elle estimait et dont elle connaissait les embarras. Il n'était pas possible, en effet, que ce défaut d'harmonie ne devînt bientôt éclatant.

Je le déclare devant le pays, certain de n'être pas démenti par lui: la situation n'est pas autre que celle que je viens d'exposer.

(La fin à demain.)

LEÇONS DE MUSIQUE, DE FRANÇAIS ET D'ESPAGNOL.—Nous appelons l'attention des pensionnats et des familles sur l'annonce de monsieur et madame Richard qui viennent s'établir d'une façon permanente dans notre ville pour se livrer à l'enseignement, le premier de la musique vocale et instrumentale, et Mme Richard du français et de l'espagnol. Tous deux arrivent munis des plus hautes recommandations, et avec les attestations les plus flatteuses des institutions de la Virginie, où ils ont enseigné pendant plusieurs années, attestations concernant leurs capacités et leur parfaite respectabilité. De nombreuses lettres particulières les recommandent d'ailleurs à quelques unes des principales familles de la Nouvelle-Orléans.

BEAUX MEUBLES A BON MARCHÉ.—On trouve à la grande fabrique de Jos B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, d'excellents meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, à des prix d'une rare modicité. Allez les examiner.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Départs.

Partis hier soir par la ligne de Mobile

Joshua T. Willson, Philadelphie; major Rean Campbell, Montgomery; S. Bamfield, St. Louis; Mme S. W. Allen, Salem, Va.; E. Stephenson, New York; Hon John Ray, Washington; A. M. Newman, Richmond; W. Falcon et Mme Howard, Pensacole; J. F. Hamilton, New York; J. S. Cohen, Baltimore; Louis Possard, St. Louis; Geo. S. Trimble, Washington; A. Hirsch, St. Louis; S. M. Lavey, Philadelphie; S. E. Carey, Chicago; P. Weisiger, Memphis.

Arrivages.

Passagers arrivés par le steamship Hanover, de Brême, via le Hâvre: E. Keller, Mme Gerst, Adam Wieder, F. Gruber, Mlle H. Schneider, Mme S. Ellerman et enfante, Mme L. Stange, Mlle C. Ellerman, Chas. Podhoff et S. P. Closman, Mme E. Closman, Mlle A. Kleinschmidt, Louise Gust, C. Rose, C. Olitsen, V. Grell et famille, Mme Vallée et domestique, Victorie Hudson, Mathilde Kermann.

Entrepôt des huiles de pétrole.

Une maison de St-Louis avait offert d'élever un entrepôt convenable pour les huiles de charbon, mais elle demandait la permission de le placer sur la levée devant la ville. Le comité des assureurs, trouvant l'emplacement fort dangereux pour la ville et pour la marine, a fait des représentations aux autorités municipales et après une longue conférence, il a été à peu près décidé que l'entrepôt serait placé au-delà du canal Hagan, sur les derrières de la ville. Comme le prix du transport sera ajouté au prix de l'huile, et que les frais de roulage seront minimes, si l'on vient utiliser le chemin de transit en construction maintenant sur le terrain central de l'Avenue de la Louisiane, chemin qui sera un embranchement du chemin de Jackson, pourvu qu'on place l'entrepôt dans le voisinage de cette ligne, ce qui est aisé à faire, on ne présume pas que la maison de St-Louis objecte sérieusement au plan proposé.

Il s'agit de construire un nombre suffisant de citernes souterraines pour recevoir les huiles d'approvisionnement de la ville et pour éviter le mélange des qualités. Ces citernes seraient laissées ouvertes pour éviter les explosions.

Cette question d'entrepôt est, comme on le voit, une des plus faciles à résoudre. Plut à Dieu qu'il n'y en eût pas d'autres.

Attaque brutale et peut-être fatale.

Mr Salvadore Scadon, qui tient le chantier de bois et de charbon au coin des rues Ste Anne et Bourgogne, avait eu, il y a quelques jours, une difficulté avec un mulâtre très foncé, nommé John Bell, maçon de son métier, et lundi soir Bell vient dans la cour de Scadon avec l'intention évidente de lui chercher querelle. Il entre dans la chambre occupée par Mr Scadon, mais ne le trouvant pas, il ressort et le rencontre en traversant la cour pour s'en aller. Aussitôt Bell s'arme d'une grosse barre de bois et s'élançant contre Scadon lui assène un coup terrible sur le côté gauche de la tête. Scadon tombe sans connaissance et Bell disparait avant l'arrivée de la police. Scadon, reprenant ses sens, une heure après seulement, a pu se relever pour gagner sa chambre et son lit.

Le Dr. Castellanos a examiné la blessure et a déclaré qu'elle était dangereuse. Scadon est né en Italie et a 40 ans. La police est à la poursuite de Bell qui ne tardera pas à être pris, dit-on. Il est représenté comme un mulâtre très brun, ayant cinq pieds six pouces de taille, et une courte moustache. La dernière fois qu'on l'a vu il avait un chapeau blanc mou avec une bande noire.

P. S.—Nous avons appris hier soir que Scadon était mort à 10 heures du matin.

Brûlée.

Samedi dernier, Mme Félice Zarban, âgée de 78 ans, demeurant au coin des rues St. André et Dryades, est morte d'un accident terrible, d'autant plus lamentable que sa propre fille en a été l'auteur involontaire. Dans la soirée et après que la famille s'était retirée pour se livrer au sommeil, la fille de Mme Zarban s'approcha de son lit avec une chandelle allumée et en se baissant, mit par mégarde le feu à la moustiquaire. En un instant, a-t-elle raconté, le feu prit tout le lit et comme sa pauvre mère, qui était infirme, ne pouvait s'aider elle-même, elle fut atteinte assez gravement pour qu'il n'y eût déjà plus d'espoir de la sauver, quand les gens de la maison, réveillés par les cris de sa fille, accoururent pour combattre l'incendie. Les faits n'ayant pas été rapportés au coroner, il n'y a pas eu d'enquête, le Dr Watkins ayant délivré le certificat pour l'enterrement.

Anniversaire.

Dans notre compte-rendu hier de la célébration de l'anniversaire des Fils de la Louisiane, nous nous empressons de réparer une omission faite par nous à l'égard d'une couronne présentée par Mlle Honorine Moreau au nom de monsieur Peter Smith, un des aides-maréchaux, chez Mr Henri Moreau, son père. Cette jeune et jolie enfant de 12 ans a prononcé un joli discours que tout le monde a admiré et auquel Mr Ernest Morel, le 2nd vice-président de la société, a répondu. La couronne a été attachée au drapeau d'Etat dont elle était la marraine et Mr Peter Smith le parrain. La bannière et les drapeaux de la société ont été artistement faits par Mme E. A. Louis, rue Bourbon, entre Bienville et Conti. Les tables ont été servies par Mr. Joseph Rojas, 47 rue Orléans, qui est reconnu comme un des bons cuisiniers de cette ville.

Nous avons oublié aussi de mentionner que la société du Pélican avait présenté à la société des Fils de la Louisiane une magnifique couronne, qui fait honneur à ceux qui l'ont donnée comme à ceux qui l'ont reçue.

Le gouv. Nicholls en voyage.

Ce soir, le gouverneur Nicholls, accompagné du gén. R. Bond, partira pour le Nord et l'Ouest, où il compte visiter Chicago et quelques autres grandes villes. Les soins du gouvernement lui ont causé beaucoup de fatigue, et ce voyage ne peut manquer d'être favorable à sa santé. Le gouv. Nicholls nous reviendra sans doute avec une vigueur nouvelle pour l'accomplissement de ses devoirs officiels.

Un procès contre Charles Morgan.

La ville de la Nlle-Orléans et Henry Ellerman, fermier du port, réclament de Charles Morgan une somme de $26,000 qu'il devrait pour droits de wharfage.

Ils représentent dans une pétition adressée à la Cour de District des Etats-Unis, que les quais et débarcadères appartiennent à la ville, que la ville les a cédés à Henry Ellerman à de certaines conditions et que les droits provenant de là lui appartiennent; que Chas. Morgan a pris possession d'environ 662 pieds de quai sur les bords du Mississippi, qu'il a construit des wharves sur la rive droite du fleuve et qu'il en use pour son avantage particulier, qu'il a plusieurs navires engagés dans le commerce de la ville, qu'il oblige des débarquements aux dits wharves et refuse de payer les droits de wharfage auxquels tous les autres navires sont soumis; que pour épargner aux consignataires l'inconvénient d'un débarquement sur la rive droite, il use illégalement des privilèges du ferry accordés à la compagnie du chemin de fer des Opelousas de transporter son fret sur la rive gauche sans payer aucuns droits à la ville qui a cependant besoin de ces revenus pour réparer ses quais et ses débarcadères.

La pétition indique ce que Charles Morgan aurait dû faire pour avoir ces wharves; il aurait dû en demander la construction et, s'il les eût construits lui-même, en retenir les droits jusqu'à ce qu'il eût été remboursé de ses frais.

Comme il a procédé sans autorisation, il n'a pas droit à retenir plus de $7000, somme que la construction de ces wharves a dû coûter et il doit payer tout le reste à la ville, et ce reste s'élève à $36 170 25. Le montant avec intérêt est dû au dit Henry Ellerman.

Suspension de poursuites.

Dans l'affaire de Meyers, ex-wharfinger, dans les comptes duquel on a trouvé un déficit, grave irrégularité qui avait été référée par le Conseil à l'avocat de ville, le défendeur a demandé que les experts nommés par lui puissent examiner les comptes, son intention étant de donner pleine satisfaction. Mr Jonas, en considération de cette promesse, a consenti à différer les poursuites de quelques jours, mais si l'engagement n'est pas tenu, l'affaire sera vigoureusement poursuivie.

Grand vol

Hier, Betty Smith a été arrêtée par les officiers Pecora et McDonogh et écrouée à la station centrale, sur l'accusation d'avoir volé plus de $500 en bijoux ou en argent chez Mr Stewart, rue du Camp 269, en décembre 1876. Elle avait déjà été arrêtée pour cela, mais faute de preuve elle avait été renvoyée. Cette fois, dit-on, les preuves ne manqueront pas; de là une seconde arrestation.

Collecteurs d'Etat.

L'affluence des collecteurs de taxe d'Etat continue au Bureau de l'Auditeur, une trentaine ont déjà fait leur règlement, et les autres seront ici avant 24 heures. Ainsi, les collections se sont faites beaucoup mieux qu'on ne l'espérait et vers la fin du prochain trimestre les collecteurs disent qu'ils pourront percevoir aussi les taxes arriérées. La disposition manifestée par les contribuables est de régler définitivement avec l'Etat pour le soutenir et il est certain qu'ils feront tout ce qu'ils pourront pour arriver à ce résultat.

Ouverture chez Danziger.

D'élégantes cartes d'invitation répandues dans la communauté rappellent que la grande ouverture du nouveau et magnifique magasin de Danziger rue du Canal No 157, entre Bourbon et Dauphine, aura lieu le lundi, 15 octobre. Il s'agit de l'ouverture officielle de la saison d'automne, car, depuis un mois, la foule connaît déjà le nouveau magasin de Danziger.

Académie de Musique.

Aujourd'hui, grande matinée à l'Académie de Musique, et le soir entier changement de programme. Il n'en est pas moins riche pour cela; nous pouvons même dire qu'il en est plus riche, car il est varié à l'infini. On y entendra une musique composée de ballades, de solos, de duos, de trios et de chœurs. On y verra une pièce en deux scènes pour Kelly et Leon "Norma on the Half-shell." Caractères extraordinaires, trois Druides et d'autres Druides.

Viendra ensuite une petite comédie musicale, "Fun in a yacht." C'est un capitaine anglais visitant son cousin d'Amérique, et qui court après les aventures. Son valet est tourmenté de la crainte d'être scalpé par les Indiens. Une jeune dame avec des connaissances nautiques se fait remarquer par son penchant à jouer de mauvais tours. Puis un interprète du langage indien, et une foule d'incidents plus comiques et plus drôles les uns que les autres.

Ce spectacle sera maintenu pour tout le reste de la semaine et dimanche on donnera une comédie musicale intitulée, "Les Belles de la cuisine."

Explosion.

Lundi soir, une lampe à huile de charbon a fait explosion dans la scierie de Simpson, rue Liberté, entre Julie et Girod. Mr O'Leary, en essayant d'éteindre les flammes a eu les mains légèrement brûlées. L'accident n'a pas causé de dommage à l'établissement.

Bureau de police.

John McMamara du 1er precinct, et J. C. Wilson du 6me precinct, trouvés tous deux dans un état d'ivresse pendant leurs heures de ronde, ont été expulsés du service.

J. J. Donahay, du 6me precinct, a été également renvoyé de la force pour s'être assis et endormi pendant son service.

J. Williams, J. McDonald, Paul Royes, J. W. Swett, A. Bloch ont tous été réprimandés et acquittés: les accusations portées contre eux n'étant pas assez importantes pour les condamner à une punition plus sévère.

Voir la suite à la 4me page.

—No. 2.—

Comment cela se fait-il?—Le premier objet de la vie chez le peuple américain est de devenir riche. Le second est d'obtenir une bonne santé. On peut acquérir la richesse par l'énergie, l'honnêteté et l'économie, et l'on peut obtenir la santé en usant du Green's August Flower. Si vous souffrez de quelques-uns des effets de la dyspepsie, du foie, de l'indigestion, etc....tels que le mal de tête, les palpitations du cœur, les aigreurs dans l'estomac, la constipation, les pesanteurs de tête, les prostrations nerveuses, les humeurs noires, etc.... Vous n'avez pas besoin de souffrir un jour de plus. Deux doses d'AUGUST FLOWER vous soulageront immédiatement. Bouteilles d'échantillon 10 cents. Taille régulière 75 cents. Positivement vendu par tous les droguistes de première classe dans les Etats Unis.

Marié, le 6 octobre 1877, à l'église St Augustin, par le Rev. Pere Sub eau, M. VICTOR JOSEPH GUERINGER, à Mlle MARIE LOUISE DEVELLE. Tous deux de cette ville.
Pas de cartes.

Décédé, hier, le 9 octobre 1877, à une heure P. M., à l'âge de soixante et un ans, J. CHAS. DUPONT, natif de France. Ses amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à dix heures du matin précises. Le convoi funèbre partira de l'encoignure Ste Anne et Bourbon.
Les journaux de France, arrondissement d'Yvetot, département de la Seine-Inférieure, sont priés de reproduire.

Décédée à St-Martinville, le jeudi, 27 septembre, dame ELIZABETH HÉLÈNE BRIANT, veuve PIERRE GARY, à l'âge de soixante-quatre ans.

ENTREPOT DE TAPIS.
17..........Rue de Chartres..........17
NOUS recevons en ce moment de fortes additions à notre stock ET VENDONS AUJOURD'HUI AUX PRIX ET AU-DESSOUS DES PRIX QUE NOUS DEMANDIONS AVANT LA GUERRE.
TAPIS AXMINSTER, Wilton, Velours, BRUXELLAS, INGRAINS à 3 plis, Venitiens, Chanvre.
TOILES CIREES, STORES.
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS, Etoffes à rideaux.
RIDEAUX DENTELLE ET NOTTINGHAM, Garnitures, &c.
30 sept—3m PP. A. BROUSSEAU & SON.

Maladies de l'Œil et de l'Oreille,
Dr C. BEARD, Oculiste,
ORLEANS INFIRMARY,
No 142 rue du CANAL.
LES malades de la campagne trouveront à l'Infirmerie les facilités nécessaires pour leur entretien.
27 avril—6m—PP

Prof. L. Emile Richard,
Conservatoire de Paris.
late Musical Director,
Virginia Female Institute, Staunton, Va.
PROFESSEUR de MUSIQUE
Vocale et Instrumentale.
(Piano & Orgue harmonium)
Adresse, Philip Werlein, N. O.

Madame Julie Richard,
late Augusta Female Seminary, Staunton, Va.
Professeur de FRANÇAIS et d'ESPAGNOL
Adresse, Philip Werlein, Canal St., N. O.
10 oct—2m t1-21

Salle du New Lusitanos Benevolent Association—Le 8 octobre, les officiers dont les noms suivent ont été dûment élus:

Pour Président: H. Pretus, réélu.
1er Vice Président: A. Luigi.
2d: E. Duvoisin, réélu.
Secrétaire: L. Cipriani,
Trésorier: M. Trach.
Grand-Maréchal: J. Cordes,
Collecteur: J. Suarez,
Médecin: E. de Rancé,
Par ordre du Président,
10oct—1f L. CIPRIANI, Secrétaire.

Avis aux consignataires.—Le steamer allemand HANNOVER, capitaine Erdmann, arrivé de Brême et du Hâvre, commencera son déchargement, à son quai, poteau No 41, 4ème District, MERCREDI, 11 octobre.
Les consignataires sont priés de venir solder leurs comptes de fret à nos bureaux, et recevoir leurs marchandises sur le quai, autrement ces marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques.
ED. F. STOCKMEYER & CO., agents,
Au No 42 de la rue de l'Union.
10 oct—1f

AVIS.
Il nous est agréable d'annoncer aux consommateurs de Krug que les producteurs de ce vin
Messieurs KRUG & CO., de Reims,
ont réussi à rendre pratique le procédé de capsulage de Mestre, dont l'élégance et la commodité étaient déjà reconnues depuis quelque temps, mais qui avait jusqu'à présent laissé à désirer sous le rapport de la solidité. Par le steamer "Oberon", en cours de déchargement, nous avons reçu un approvisionnement préparé d'après ce nouveau système, et nous le tenons sujet à leurs ordres.
A. ROCHEREAU & CO.
Nlle-Orléans, 6 octobre 1877.
9oct—3

Salle de la Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane, Nlle Orléans, 9 octobre 1877—Avis est donné aux officiers et aux membres de cette société que l'assemblée annuelle pour l'élection des officiers, du médecin, des pharmaciens, &c, aura lieu MERCREDI, 10 du courant, à sept heures et demie précises du soir, d'après l'article 2, section 4.
Leur attention est également appelée sur l'article 2, section 2 de la constitution et des règlements.
Par ordre de JAMES CAMPBELL, Président.
JOSEPH V. BOFILL, Secrétaire. 9 oct—2

INSTITUTION D'AQUIN.
CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle H. FITZGERALD, et occupant de spacieux édifices dans le quartier le plus sain de la ville, reçoit des élèves internes et externes, qui peuvent s'initier, dans son enceinte, à toutes les branches d'une instruction solide, sous des maîtres dont chacun s'occupe de sa spécialité d'enseignement.
Le plan des études embrasse toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes: l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, les Mathématiques, la Rhétorique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire Naturelle, la Physique, etc.
Le Piano, le Chant et le Solfège sont confiés à des professeurs de mérite.
Pour les conditions s'adresser à l'Institution, 328 rue Bayou, près Claiborne. KINDERGARTEN pour petites filles et petits garçons.
10 oct

AVIS.
M. N. KUNTZ, confiseur, encoignure Canal et Carondelet, ayant fermé son salon de restaurant pour cause de réparation prévient sa clientèle et le public en général qu'il en fera la réouverture le 16 courant, continuant comme par le passé à fournir pour bals, mariages, soirées et réceptions de tout genre ce que le marché offre de mieux. Le service ne laissera rien à désirer.
9oct—1m

En débarquement du vapeur
HANOVER
ET A VENDRE PAR J. VERGNOLE, 65 Decatur. 50 caisses Raisins Français.
9 oct—3f

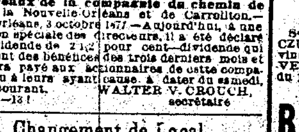

Monsieur J. SAGET annonce au public, ainsi qu'à ses nombreux amis qu'il vient de recevoir une grande quantité d'armes de ses fabriques de Belgique et d'Angleterre, des genres les plus élégants, ainsi que toutes sortes d'articles de chasse. 9 oct—1m

Bureaux de la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.—Nlle-Orléans, 3 octobre 1877.—Aujourd'hui, à une réunion spéciale des directeurs, il a été déclaré un dividende de 2½ pour cent—dividende qui provient des bénéfices des trois derniers mois et qui sera payé aux actionnaires de cette compagnie à son bureau après la date du samedi, 20 du courant.
WALTER V. CROUCH, secrétaire. 6 oct—1f

Changement de Local.
A LA
BATISSE HONG KONG.
LE MAGASIN DE LA RUE DU CAMP
DE LA COMPAGNIE DE
THÉS HONG KONG
A ÉTÉ TRANSPORTÉ A LA
BATISSE HONG KONG,
89..........RUE DU CANAL..........89
Ou grâce à de nouveaux appareils perfectionnés, elle est à même de répondre constamment à la demande de ses célèbres
CAFÉS GRILLÉS,
demande qui augmente de jour en jour. La qualité de ces cafés surpasse celles de tous les autres cafés offerts jusqu'à ce jour, et la réduction du grillé ou du
PURE CAFÉ MOULU,
A vingt-cinq cents la livre,
sera maintenue. C'est à la compagnie qu'est due cette réduction.
SES THÉS JUSTEMENT CÉLÈBRES
sont plus économiques et se vendent meilleur marché qu'ailleurs, car elle les importe directement de la Chine.
Les boîtes primitives, contenant 4 livres et davantage et hermétiquement fermées sont expédiées pour la campagne, payables comptant sur livraison ou quand la compagnie reçoit les traites.
Seule succursale,
No. 179 DE LA RUE POYDRAS,
à une porte au-dessous de la rue Carondelet.
Le magasin principal a été transféré à
L'EDIFICE HONG KONG,
No. 89 DE LA RUE DU CANAL.
7 oct

SOL LION. H. DREYFUS.
SOL LION & CO.
Mesdames, Messieurs et enfants,
Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons ouvert notre MAGASIN DE CHAUSSURES avec un des plus beaux assortiments pour dames, hommes et enfants, tels que des Bottines, Balmorals, Congress, Ties, Pantoufles, etc., les mêmes articles pour enfants; aussi, un des meilleurs assortiments pour hommes, tels que des Congress cousus et à vis, Bottes cousues et chevillées, que nous vendrons à des prix très réduits. Tout ce que nous demandons c'est qu'on vienne voir les articles avant d'acheter ailleurs. Nous promettons une satisfaction complète.
SOL LION & CO., 112 rue Baronne.
P. S.—On fait des chaussures sur commande. 7oct—

A. GEIGER,
Au No 33 de la rue de CHARTRES, coin DOUANE.
NOUVELLE-ORLÉANS,
De retour d'Europe et de New York, vient de recevoir par les steamers Oberon, Borussia et Hudson, un choix complet de
Draps, Casimirs,
Etoffes à habits et à gilets de dessous,
&C. &C. &C. &C.
qu'il offre à des prix modérés. 7oct—1m

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1877.—Aujourd'hui, à une réunion spéciale des directeurs, Mr J. C. MORRIS a été élu, à l'unanimité, président de cette banque.
CH. JUMONVILLE, Caissier. 4 oct—7f

V. MERLE,
MARCHAND TAILLEUR,
Modes de Paris, Londres et New-York.
JE viens de recevoir des nouvelles étoffes à la mode. Fait sur le dernier genre au No 233 de la rue Gravier, en face après la Bourse au Coton. Prix très modérés. 3oct—2m

THE CONTI VERANDAH,
(L'Hôtel Verandah Conti)
MIS A NEUF.
CHAS. GECKS..........Propriétaire.
L'OUVERTURE a eu lieu, le mercredi, 5 septembre. Le propriétaire n'ayant rien négligé pour mériter le patronage du public, il espère l'obtenir comme par le passé. Les prix sont raisonnables. 5sept—3m

CHAUSSURES FINES:
pour dames, demoiselles et enfants à
L'ETOILE ROUGE.
CHAUSSURE POUR HOMMES A
LA VILLE DE NEW-YORK
Ces deux magasins sont situés l'un en face de l'autre:
COIN DOUANE ET BOURBON.
3 oct—1m

Le Dr B. A. POPE
Est de retour à la Nlle Orléans.
On le trouvera, à son cabinet.
No 152 de la rue du Canal,
de 10 heures du matin à 4 heures de l'après midi.
2oct—1m

Planteurs sucriers, attention!!
Bisulfite de chaux, de
1851 - - BONNABEL - - 1877
LE seul agent antiseptique, défécateur et décolorisateur, parfait, pour le jus de cannes. Il est employé par tous les planteurs qui désirent faire du sucre au grain ferme et peu de mélasse. Vingt-six ans d'un succès complet en prouvent la supériorité.
J'ai à vendre cinq cents tonneaux de
Poudrette,
le grand engrais, fait d'excréments humains.
H. BONNABEL,
Au No 37 de la rue North Peters, entre les rues Douane et Bienville. 23 sept—3m t1 21

Nouveau magasin de Modes,
Mme LEON DROUET,
INFORME respectueusement sa clientèle qu'elle a transféré son établissement de modes au No 55 de la rue de Chartres.
Reconnaissante du bienveillant patronage qu'elle a obtenu jusqu'à ce jour, elle assure celles qui l'ont honorée de leur confiance qu'elles n'auront qu'à se féliciter comme par le passé.
2 octobre—1m

E. MARES,
détaillant de vins, liqueurs, conserves bière et porter,
80 - - - - RUE DOUANE - - - - 80
entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse, Nlle-Orléans. La maison remplit promptement les commandes et les délivre gratis.
16 sept—1m

LEON VOITIER,
21..........Rue Royale..........21

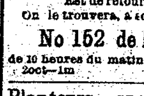

A l'honneur de prévenir le public qu'il a en magasin un grand assortiment de bandages, bas élastiques pour hommes, dames et enfants. Le département des dames, spécialement sous les soins de Mme Voitier. Aussi, un choix de coutellerie fine. Tous les articles garantis. Repassage les mardi, jeudi et samedi.
30 sept—1m

Bureaux du New Orleans City Railroad Company.
Au No 124 de la rue du Canal, Nouvelle Orléans 1er octobre 1877.

POUR LE LAC.
JUSQU'A nouvel ordre, un train partira de la ville pour le Lac, toutes les heures, de 6 heures du matin à 6 heures du soir, et partira du Lac toutes les heures, de 7 heures du matin à 9 heures du soir.
Des trains spéciaux se relieront au steamer Camelia, à son arrivée.
C. C. LEWIS, Secrétaire.
2 oct—7f

Ouverture de Restaurant.
LE propriétaire du Restaurant Toulousin, rue Royale No 56, entre Bienville et Conti, qui vient de faire son ouverture, se recommande au public de la Nouvelle-Orléans et des habitants de la campagne pour sa bonne cuisine et surtout pour la modicité des prix.
Vins de choix et propreté irréprochable.
4oct—6f

RESTAURANT.
RESTAURANT de VICTOR.
VICTOR BERO désire annoncer au public qu'il a transporté son célèbre RESTAURANT, de l'ancien local, No. 38 et 40 de la rue Bourbon au
No. 31 de la rue Bourbon,
Presque en face.
Les étrangers y trouveront des CHAMBRES PARFAITEMENT MEUBLÉES ET LA MEILLEURE CUISINE.
Pension par jour, par semaine ou par mois.
Billet de repas pour les négociants.
PRIX MODÉRÉS.
30sept—1m
RESTAURANT DE VICTOR. — No. 31 DE LA RUE BOURBON.

J. VERGNOLE.
65..........Rue Decatur..........65
—IMPORTATEUR DE—
VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.
Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. CZUBA & CO. Cognac, de la célèbre marque des vins de A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAFFETS FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES
Supérieur à tout autre.
Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.
VERGNOLE, Propriétaire, Nlle-Orléans.
déc—1an

S.N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE
PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,
préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de N. S. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.
Toutes les PREMIÈRES MAISONS de groceries et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.
30 sept—

Billards à vendre.
UN PETIT et un GRAND, en parfait état, avec tous leurs accessoires. Conditions avantageuses.
19sept— S'adresser à l'ABEILLE.

A Louer
Pour le 1er décembre.
MAISON J. AVET avec jardin, encoignure des rues Esplanade et Remparts.
S'adresser à G. M. LETELLIER, No 17 rue Royale.
9 oct—10f

A LOUER.
MAISON rue Hôpital, entre Galvez et Johnson, ayant 6 appartements dans la maison principale, cuisine avec 4 chambres attenant à la maison, hangar, parterre et hall sur le côté, le tout nouvellement peint et en parfait état. Prix modéré.
S'adresser à S. ESCOFFIER, 40 rue Royale.
7 oct—

A louer pour cause de départ.
LE premier étage de cette belle résidence à verandah, située à l'encoignure St. Pierre et Royale, meublée ou non.
S'adresser à l'encoignure St. Pierre et Royale, 158. 9 oct—1m

A Louer pour le 1er Novembre.
Cette jolie maison, avec jardin, située rue Dumaine, 228, entre Marais et Villeré, ayant toutes les accommodations désirables et très convenable pour une famille.
S'adresser à A. MALLARD, 187 rue Gravier, au premier.
5 oct—

A Louer
LA maison No 99, située rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser rue de l'Esplanade, No 94, ou au bureau de l'Abeille.
18 sept—PP

A LOUER
LA MAISON No 97 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine, à proximité de deux lignes de chemin de fer urbain,—celle de l'Esplanade et celle de la rue Bourbon. Excellente pour une petite famille. S'adresser au No 94 rue de l'Esplanade, ou au bureau de l'Abeille, No 73 Chartres. 8sept—PP

A louer
LE MAGASIN No 73 rue Vieille-Levée entre Bienville et Conti.
S'adresser à EMILE BOUNY, No 12 rue Carondelet.
2oct—1f

A louer ou à vendre,
LA JOLIE RÉSIDENCE en briques et étage, portant le No 76 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Royale et Bourbon, quartier est un des meilleurs de la ville.
S'adresser à C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp.
5 oct—7f

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 9 OCT—CLASSE NO 240.

Tirage de 4 heures P. M.

1er.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.	15me.
12	21	9	34	[illegible]	61	41	47	71	17	[illegible]	[illegible]	[illegible]	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature
Ce 9 Oct. 1877—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. FILIÉ,
Commissaires.
Méfiez-vous des fausses Loteries.

Dépôt Central de Vaccin animal.
(Race de Naples et race de Beaugency.)
Vaccin provenant directement de la vache.
Au No 1 de la rue Carondelet.
CET établissement [illegible] est ouvert depuis le 25 du courant. [illegible] mercredi pour les dames; le mardi [illegible] pour les messieurs. Heures de [illegible] de l'après midi. Prix, $1.00. [illegible] pour les dames.
3sept—1m

Prof. LENORMAND,
Successeur de la célèbre Dentiste du marché Français.
ANNONCE au public [illegible] à son domicile, tous les jours [illegible] quatre heures.
L'Essence de Malachite est à vendre [illegible] No 103 rue St-Philippe.

CHAS. E. KELLS
—ET—
M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
N. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.
8 juin

ROSADALIS—ROSADALIS
Ce célèbre agent pour purifier le sang [illegible] toujours de fixer l'attention de tous ceux qui souffrent. Il s'en est vendu des milliers de bouteilles. Personne ne s'en est plaint.
A vendre par
E. J. HART & CO.,
73, 75, 77, 79 Tchoupitoulas.
29 juin—6m

ATTENTION.
M. ANDRIEU - - - 159 Poydras.
CHAUSSURES A VIS, FAITES en VILLE à $3.50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00
BOTTES et Souliers en tous genres faits des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus bas que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers constamment employés dans les ateliers.
7janv—1an

Avis spécial.
MM. REINERTH & MONTARDIER [illegible] chapellerie de D'ARCY, à l'angle des rues Canal et Chartres, [illegible] 27 du courant [illegible]

Mr D. LOPEZ
A L'HONNEUR d'informer [illegible] clientèle qu'il a réduit ses prix [illegible] CRÈMES de 25 cents à 15 cents [illegible]
CRÈMES—VANILLE. FRAISES, BISCUITS, SORBETS, ETC., ETC. à 15 cts.
11 sept—

Changement de Local.
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE [illegible] DE LA NOUVELLE-ORLÉANS a transféré ses bureaux au No 27 RUE DU CAMP, près COMMUNE, récemment occupé par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique.
27 sept—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

CHARBON! CHARBON!
[illegible]
EDGAR [illegible]
4 oct—

Hy. J. MONTAGNET
(Successeur de ALP. LAINE, [illegible])
MARCHAND DE
Pittsburg, Anthracite et Cannel Anglais.
Les commandes [illegible] tement exécutées.
Chantier sur la levée, 3ème district, [illegible] la rue Champs-Elysées, Bureau, No 4 [illegible] rondelet, près Canal, N. O.
Les ordres peuvent être laissés aux [illegible] droite.
N. B.—Tout ordre reçu maintenant sera [illegible] à la date fixée par l'acheteur.
3 oct—

POUR DU COMPTANT.
AFIN de faire place aux marchandises qui doivent arriver bientôt, j'offre, à vendre, à des prix modérés, celles que j'ai en magasin.
E. VINET,
déc—1a 207 Canal, près Remparts.

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux magasins bleus.
Coin Vieille-Levée et Bienville,
18 juillet 1877—1an Nlle-Orléans.

CONSULAT DE FRANCE
A LA NOUVELLE-ORLÉANS,
11 RUE ST-LOUIS.

AVIS MENSUEL — OCTOBRE 1877

Sont invitées à se présenter au Consulat de France, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Aillou (Pierre), Bonnet (Adolphe), Balancié (Mlle), Barbiot (Emile), Barrière (Charles W), Castille (Mme), Couret (Mme), Chapuis (François Xavier), Courtade (Noel Joseph), Campaderas (M), Coupuy (Pierre), Clergeaux (Elie), Collignon (Charles), Duthil (Auguste) les héritiers, Dastugue (Dominique), Ducastre (Jean Louis), Dargeles (Jean), Dufay (Joseph), Decoux (Antoine), Ferrel (Jean), Forest (Guillaume), Gapon (Ernest), Gabarre (Bt Cassagne), Granville (Dr Henry), Hénot (Joséphine), Juillat (Guillaume), Joffroy (Ferdinand), Kusenmacher (Albertine), Louet (Gustave), Larrisson (Auguste), Lassalle (des époux), Libouroux (Elise), Laforest (Jean), Luneau (Mme), Luquet (François), Loisy (Mme Vve), Morgue (Jules), Mattéroli (Baptiste), Mage (Melchior), Melchior (Mage), Miron (Jean), Mercier (les époux), Médard (Louis), Michel (Mme Vve), Noblet (Toussaint), Pourret (Edouard), Pequet (M), Pic[illegible] (Jules), Peter (M), Rigal (Joseph), Raybo (Marie), Rossignol (Bernard), Régot (Pierre), Thibaud (Mme), Tranquille (les époux François), White (Denis P. et [illegible]), Villeneuve (Jean).

La Chancellerie du Consulat de France, rue St Louis No 11, est ouverte tous les jours, le dimanche excepté, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Le Consul de France,
ACHILLE DU COURTHIAL.
5oct—

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.
OFFICIERS.
D. URQUHART, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président.
THOS. A. CLARKE, 2nd. [illegible]
CHAS. J. LEEDS, [illegible]
CHAS. KILSHAW, Trésorier.
DIRECTEURS:
Thos. A. Adams, Geo. Jonas,
Thos. A. Clarke, J. G. Gaines,
C. J. Leeds, O. Schneider,
S. Jamison, Carl Kohn,
A. Morrison, T. L. Lyons,
A. Palfrey, D. Urquhart.

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE,
E. L. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
27 sept—